



De la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours

L'adduction d'eau

La presque totalité des maisons était équipée de citernes alimentées par l'eau de pluie. Outre la rivière, utilisée pour laver et arroser, les habitants de la commune disposaient de cinq puits publics pour leur approvisionnement en eau potable. Deux étaient à Chabenet (les deux aménagés dans l'enceinte du château et celui du chai étant privés), deux autres au Pont d'en haut et un au Pont d'en bas. Le nettoyage de ces puits était à la charge des habitants.

Tous ces puits, à l'exception de ceux du Pont d'en bas (publics et privés), et que nous pouvons encore voir en 2012, sont profonds (environ 40 m) puisqu'ils vont chercher l'eau dans la nappe phréatique qui se trouve au niveau de la Bouzanne.

Le 28 décembre 1932, un rapport du service des Ponts et Chaussées de l'Indre écrit par l'ingénieur ordinaire Lévêque à l'ingénieur en chef Lehouchu, décrit la situation en ces termes :

« Par une lettre en date du 26 septembre 1932 adressée à MM. Les membres du Conseil Général de l'Indre, Monsieur le Maire du Pont Chrétien expose que les habitants de la commune se trouvent dans de mauvaises conditions hygiéniques au point de vue de l'alimentation en eau.

Pour remédier à cet état de choses, la commune se propose d'acquérir une source dite des Petites Roches et le moulin de même nom situé à 50 m de la source sur la rivière la Bouzanne, et qui fournirait la force motrice nécessaire à l'élévation de l'eau de la source.

Les héritiers Bouchaud refusant de vendre à l'amiable à la commune, M. le maire du Pont Chrétien demande au Conseil Général d'émettre un vœu tendant à ce que la commune puisse obtenir l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le vœu demandé par M. le maire au Conseil Général ne nous semble pas nécessaire pour arriver au but envisagé.

La commune du Pont-Chrétien pour obtenir l'expropriation du moulin des petites Roches et des autres propriétés qui seraient nécessaires pour la réalisation de son adduction d'eau, doit se conformer aux prescriptions des circulaires de M. le Ministre de l'Agriculture des 20 juin 1904, 5 août 1908, 15 décembre 1918 et 25 janvier 1926.

Conformément à la circulaire du 5 août 1908, la commune doit tout d'abord établir le projet complet de son adduction d'eau et l'adresser ensuite à la préfecture avec délibération demandant la déclaration d'utilité publique des travaux.





Ce projet sera soumis à l'enquête dans les formes prescrites par l'ordonnance du 23 août 1835. La déclaration d'utilité publique sera prononcée par le Préfet. Puis l'expropriation pourra être poursuivie dans les formes édictées par la loi du 3 mai 1841.

Nous proposons de transmettre les renseignements précédents à M. le Maire de Pont-Chrétien. »

Le 25 mars 1935, un marché de « gré à gré » est signé par la municipalité et l'entreprise Bouchetal du Pont-Chrétien, pour un montant estimé de 15 000 F, concernant le forage d'un puits au lieu dit les « Petites Roches », lequel marché est approuvé par le Préfet, le 30 août 1935.

Le 28 juin 1936, le conseil municipal délibère sur la demande de plusieurs propriétaires, concernant « l'alimentation par une eau courante sous-pressure », le maire explique que « ces canalisations permettraient également d'assurer une distribution d'eau potable aux écoles communales qui en sont dépourvues... »

Le 3 août 1936, le Préfet, après l'étude du projet donne un avis favorable :
« Le projet d'adduction d'eau présenté desservant la presque totalité de la population de la commune (616 habitants sur 687) et les conditions actuelles d'alimentation en eau étant très défectueuses, il y a lieu de le classer dans la première catégorie (projet dont la réalisation correspond à des nécessités urgentes et nettement définies).

Le 7 janvier 1937, le service des Ponts & Chaussées basé au Blanc, communique les résultats de son étude et ceux de l'enquête d'utilité publique à la préfecture. La quantité d'eau à prélever dans la source qui se trouvera à 1 800 m du château d'eau est estimée à 75 m3 par jour. La source des Petites Roches pouvant être submergée, la qualité de l'eau prélevée nécessitera l'installation d'un filtre suivie d'une stérilisation¹.

Le 23 septembre 1937, le préfet donne son accord pour la réalisation du projet.

Le 27 septembre 1937, le conseil municipal délibère, il établit une commission présidée par le maire Léon Lamort constituée de Mrs Galoppin, Lasnier, Baronnet et Bouchaud. Elle décide, après concours, d'attribuer à l'entreprise S.Van der Windt et Cie, 7 bis rue du Chemin Vert à Saint-Maur dans la Seine, la réalisation des travaux de fourniture et d'installation des appareils élévatoires.

Ces travaux comprennent la fourniture et l'installation d'une pompe, le projet d'expropriation du moulin ayant été abandonné, d'un appareil javellisateur et de l'installation électrique.

¹ Archives départementales, Préfecture de l'Indre, conseil départemental d'hygiène, délibération du 23 janvier 1936.





Lors de cette même séance, le conseil municipal attribue le marché de construction du réservoir à l'entreprise Nouvelle & Curé, 3 rue Blaise Pascal à Tours. Composé de deux cuves, ce réservoir en béton a une capacité de stockage de 150 m³.

Le 19 octobre 1937, le conseil municipal attribue la réalisation des travaux de canalisation et accessoires à l'entreprise Garzczinsky et Traploir, 34 rue du Pavé Le Mans (Sarthe). Cette décision est approuvée par le préfet le 29 octobre 1937.

Le 11 mars 1939, la réception des travaux de la station de pompage des Petites Roches et du château d'eau est enregistrée. C'est l'ingénieur en chef du Génie rural de Bourges, M. Havy et l'ingénieur-Directeur des travaux de la commune, Gautron qui procèdent, en compagnie de M. Novello l'entrepreneur, à la réception provisoire de l'édifice.

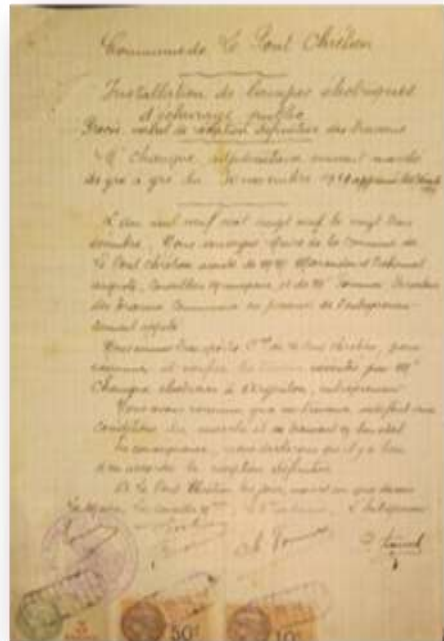
Le 20 octobre 1968, le conseil municipal accepte de soumettre le contrat de gestion de l'eau et l'assainissement à la Compagnie Générale des Eaux.

En 1981, la station d'épuration est construite financée en partie par le Conseil Général, le Syndicat intercommunal et la commune.

L'éclairage public

Le marché de gré à gré est accordé le 30 novembre 1929 à l'entreprise Chaugne d'Argenton-sur-Creuse. Ce marché est approuvé par le Préfet le 7 décembre 1929.

Le 23 décembre 1929, le maire Léon Lamort et les conseillers Marandon et Pichonnet Auguste signaient le procès-verbal de réception définitif des travaux, en présence de M. Pommier, directeur des travaux communaux et de M. Chaugne, l'entrepreneur.



Le procès-verbal de réception des travaux de l'éclairage public





L'habitat

La Cité

Notre commune au nom composé de deux parties s'est construite autour de deux noyaux distincts de population, le Pont-Chrétien et Chabenet : un pont, un château. Entre deux, longtemps, s'étendaient des champs. Or depuis un demi-siècle, la situation a changé, si bien qu'il y a désormais quasiment continuité : les deux noyaux n'en forment pratiquement plus qu'un. Déjà en 1940, l'usine Willème s'était implantée entre les deux sites. Puis en quatre vagues principales, des logements individuels et collectifs vont surgir de terre. M. R. Lamort, alors maire, précisait qu'il avait eu, au cours de ses mandats, la ferme volonté d'établir, en matière d'urbanisme, une continuité entre Chabenet et le Pont-Chrétien, qui antérieurement faisait défaut.



La Cité du Parc (photo Géoportail)

La première phase, rue du 8 mai et de Saint-Amand (ainsi nommée à cause du nom de la société d'H.L.M.) débute par des logements individuels suivis de deux immeubles de deux étages. Les premiers logements sont livrés en 1964. Une surface de cinq hectares avait été acquise par la municipalité en 1962, auprès de M. R. Bouchetal.

La seconde phase comprend des pavillons : rues Chopin et Alfred de Musset. Un habitant actuel précise : « Je crois savoir que les immeubles de la rue Frédéric Chopin ont été habités en 1979, soit un peu plus tard que prévu, les travaux ayant pris du retard ».

Puis dans les années 90, un nouveau quartier surgit de terre : deux autres rues, bordées de pavillons viennent s'ajouter aux précédents : les rues George Sand et François Mitterrand voient le jour.

Enfin, Allée du Parc et rue André Reuland, deux ensembles pavillonnaires sont construits, les derniers étant livrés en 2009, sur une partie du « terrain Vacher » qui avait été acquis par la municipalité dès 1979.

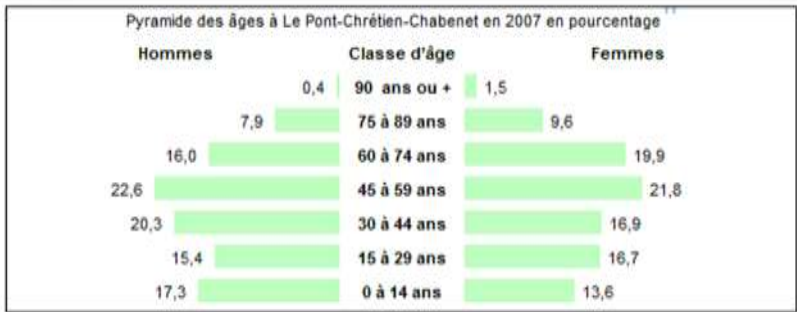




Ainsi un processus d'urbanisation presque ininterrompu depuis 1962 a profondément modifié le visage de notre commune. Cent quarante logements ont été construits : ce nouveau quartier de notre commune a beaucoup contribué à une augmentation très nette de la population de celle-ci.

Antérieurement la population avait stagné, voire régressé pendant longtemps : par exemple elle était de 703 habitants en 1921, puis avait connu un pic autour de 1929 avec 757 habitants ; mais dès la livraison des premiers logements, elle entre dans une phase de croissance, passant de 669 en 1962 à 961 en 2009, soit une augmentation de 43 %.

Cette évolution est très différente de la plupart des communes de l'Indre. La Cité y est pour beaucoup !



La pyramide des âges – En 2008 notre commune comptait 946 habitants



La résidence du Parc

Appellation donnée par délibération du conseil municipal

le 19 mars 1965 (Photos A. Gautier)

